

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION (MTNMA)

Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

AMI CRF-14/C/MTNMA/WARDIP/2023

Acquisition d'une plateforme de gestion intégrée de l'enregistrement des noms de domaines en Mauritanie

- 1 Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, avec l'appui de la Banque Mondiale, a l'intention d'intégrer le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique du Pays qui vise à développer la pénétration de l'Internet haut débit, des services financiers numériques et des services en ligne (e-Gouvernement).
Le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) – Composante Mauritanie, (ci-après le « **Projet** ») à travers des actions impliquant les pays de la sous-région, vise spécifiquement à :
 - a) créer un environnement propice au bon développement d'infrastructures numériques adéquates grâce à l'adaptation du cadre juridique et institutionnel du secteur du numérique et son harmonisation en particulier pour la connectivité et les données,
 - (b) développer les réseaux à large bande et les services d'internet et de transit à travers le déploiement de réseaux backbones en fibre optique interconnectés au niveau régional,
 - (c) simplifier l'accès aux services ligne tel que le e-commerce ainsi que les services publics par le développement d'un environnement favorable et la mise en place de plateformes e-Gouvernement dans une approche de mutualisation et de coordination régionale,
 - d) développer les compétences dans le domaine du numérique.
- 2 Dans le cadre de ses activités, le Projet cherche à recruter un Consultant (firme) qui assistera le Gouvernement Mauritanien pour **l'Acquisition d'une plateforme de gestion intégrée de l'enregistrement des noms de domaines en Mauritanie.**
- 3 L'objectif général de la mission du consultant est de.
 - Déploiement et configuration d'un système de gestion de registre ccTLD selon les besoins spécifiques du .mr.
 - Mise en place d'un module de blocage de noms de domaine et sa connexion avec le système BSA GlobalBlock
 - Acquisition des licences et supports nécessaires pour le logiciel et l'accord sur les conditions de support et de maintenance pour au moins 3 ans.
 - Intégration avec les systèmes existants et la base de données des noms de domaine.
 - Formation du personnel technique de NIC-Mauritanie sur l'utilisation de la plateforme.
 - Documentation complète sur l'utilisation, la configuration et les meilleures pratiques.Les termes de références relatifs à cette manifestation d'intérêt peuvent être obtenus en envoyant une demande à l'adresse électronique : wardip@mtnima.gov.mr
- 4 Il est prévu que les prestations s'étaleront sur une période de Trois (3) mois.
- 5 Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci -dessous :

| Critère | NOTES |
|--|------------|
| 1. Expérience générale dans le domaine du numérique | 40 |
| 2. Expérience spécifique dans le domaine de la mission (Mise en place ou support pour les solutions de Gestion des noms de domaine registres ccTLD ou gestion des ccTLD) | 60 |
| Note global | 100 |

- 6 L'UGP WARDIP-MR invite les consultants (Bureaux), admissibles et ayant une expérience avérée dans la réalisation de missions analogues à manifester leur intérêt pour fournir lesdits services.
- 7 Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la Qualification des Consultants (QC), telle que décrite dans les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale (Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'Investissements - Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.
- 8 Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.16 des « Règle de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants » [Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020, Banque mondiale], relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. La Banque Mondiale exige que les entreprises et les personnes physiques qui participent à la passation des marchés dans ses opérations de FPI n'aient pas de conflit d'intérêts.
- 9 Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Si le candidat est un groupement, il doit inclure dans son dossier de candidature, soit une copie de l'accord de Groupement liant tous les membres du Groupement, soit une lettre d'intention de constituer un tel Groupement signée par tous les membres du Groupement et assortie d'un projet d'accord. Les références des membres d'un groupement seront consolidées lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt si l'accord de groupement indique que les membres seront conjointement et solidairement engagés vis-à-vis du client pour réaliser la mission au cas où leur groupement serait retenu.
- 10 Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous :
Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-MR)
Téléphone : +222 4524 11 02 ; TVZ, N° 099 – Nouakchott ;
Courriel : wardip@mtnima.gov.mr
- 11 Les manifestations d'intérêts écrites en langue française comprenant la présentation du cabinet, leur organisation technique et managériale, leurs références et leurs expériences dans le domaine, doivent parvenir au Projet au plus tard **le mardi 10 septembre 2024 à 12h00 (GMT)**.
- 12 Seront considérées uniquement les expériences attestées par une attestation du client, une copie de page de garde du contrat ou d'un document équivalent.
- 13 Adresse du dépôt et/ou d'envoi des dossiers de manifestations d'intérêt :
Unité de Coordination de la composante Mauritanie du
Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP- MR)
TVZ, N° 099 – Nouakchott ; Téléphone : +222 4524 11 02 ;
Courriel : wardip@mtnima.gov.mr